

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015
Extrait du procès-verbal

...

4. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

M. Karr, pour répondre à la dernière communication de la présidente, informe d'un grand couac de la poste à qui la commune a confié la distribution du « tout-ménage » relatif à cette séance. Lui-même n'a pas encore reçu l'invitation et comprend d'autant mieux les griefs formulés à cet égard.

TERRITOIRE

Environ 130 personnes ont participé à la présentation publique dont on vient de faire mention. M. Karr remercie les conseillers municipaux qui étaient particulièrement nombreux et le public. L'enquête publique s'est clôturée en début de semaine et la commune est en attente des observations qui ne manqueront pas d'être nombreuses.

Concernant les immeubles du chemin De-La-Montagne, par lettre de la direction de l'urbanisme, la commune s'est vue proposer, avant les congés de février, de reprendre la procédure de déclassement en zone 3 ordinaire du périmètre afin de permettre le projet de surélévation. Cette proposition – et M. Karr cite le courrier – se fonde sur une constatation inexacte de faits pertinents, en l'occurrence, un soi-disant retrait du Groupe Montagne de négociations conventionnelles visant à s'assurer, qu'en marge de la surélévation envisagée, les rénovations des immeubles s'accompagnent de garanties pour les locataires. M. Karr a immédiatement contacté les représentants du Groupe Montagne pour leur demander ce qu'il en était puisque lors de la dernière assemblée générale, quelques jours plus tôt, rien n'avait transpiré à ce sujet. Effectivement, l'information de l'État est inexacte, ce qu'il a communiqué à la séance du Conseil administratif. Celui-ci a pris la décision d'auditionner aujourd'hui le Groupe Montagne, lequel a confirmé en séance sa demande consistant à ce que la commune rétablisse les faits auprès de l'État et demande que le délai d'ordre impari unilatéralement par ce dernier soit stoppé. Ce délai d'ordre dont il est question est en fait un délai pour que le Conseil municipal préavise le déclassement permettant de réaliser le projet de surélévation.

M. Karr donne lecture de la lettre envoyée ce jour à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie :

« Monsieur le Conseiller d'État,

Le courrier, daté 3 courant, que nous a adressé Madame Isabel Girault, directrice générale de l'Office du l'urbanisme (DALE/OU/DGU), concernant l'enquête publique N° 1754 en lien avec le projet de modification des limites de zones N° 29'810 – 511 et nous impartissant un délai fixé par l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, afin que le Conseil municipal prenne une délibération relative à son préavis sur le projet cité a, bien évidemment, retenu la meilleure attention du Conseil administratif de Chêne-Bougeries, lors de ses deux dernières séances hebdomadaires.

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

Cela étant, et après avoir reçu, ce jour, des représentants du Groupe Montagne, il s'avèrerait que certains des faits rapportés par Madame Isabel Girault, et fondant votre décision de lancer la procédure citée, soient inexacts.

En effet, il semblerait que vous ayez indiqué aux membres du comité du Groupe Montagne, que vous avez reçus le 26 mai 2014, conjointement avec des représentants des propriétaires des immeubles situés dans le périmètre visé par le projet de loi modifiant les limites de zones au chemin De-La-Montagne, que la procédure de consultation des autorités de la ville de Chêne-Bougeries ne saurait débuter préalablement à la signature d'une convention liant lesdits propriétaires aux locataires des immeubles en question.

Or, selon nos informations, aucune convention de ce type n'a pu être signée à ce jour en l'absence, entre autres, de renseignements essentiels attendus par le comité du Groupe Montagne, de la part du groupe Crédit Suisse, propriétaire d'une partie des immeubles concernés.

En raison de ce qui précède, le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries, estime totalement prématuré que le Conseil municipal émette son préavis, dans le cadre de ce dossier, et vous remercie par avance de bien vouloir stopper la procédure de modification des limites de zones en cours.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre parfaite considération. »

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Concernant le dossier de l'aménagement de la voie verte CEVA, le groupe de travail y relatif est formé depuis le mois de janvier. Trois séances ont eu lieu en trois semaines. Le rythme est donc très soutenu. Il s'agit pour l'heure d'un groupe technique. Le Conseil administratif sera invité à valider les propositions dudit groupe de travail en juin et sera certainement invité à participer à une séance préparatoire qui devrait avoir lieu à la mi-avril ou au début du mois de juin. Pour l'heure, les discussions du groupe de travail se sont essentiellement concentrées sur le mobilier urbain de la future voie verte. Les prochaines séances auront pour objectif d'établir des projets d'interaction entre la voie verte et les axes traversés, c'est-à-dire les axes routiers et les axes de mobilité douce. Des séances seront également prévues pour élaborer les conventions entre les communes et les CFF concernant l'entretien des espaces réalisés, le déneigement hivernal, la sécurité, etc. Il convient donc, de prévoir d'inscrire d'ici la fin de la législature, ce point à l'ordre du jour d'une séance Mobilités-Nature-Environnement.

Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit, notre commune est tenue d'assainir, d'ici 2018, les routes dont elle est propriétaire et qui contribuent notamment au dépassement des valeurs limites d'immission.

Dans ce cadre, les données du cadastre du bruit routier genevois avaient été relevées et ont permis d'identifier huit axes routiers relevant du domaine public communal et devant faire l'objet d'un assainissement phonique.

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

Pour prétendre, le moment venu, à un financement de la Confédération, la commune devra transmettre au canton un devis estimatif des mesures d'assainissement envisagées, ceci d'ici la mi-mars 2015.

Au vu des délais impartis, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 29 janvier 2015, de confier mandat d'étude au bureau Citec Ingénieurs-Conseils SA et CSD, ceci pour un montant de CHF 52'380.- TTC, correspondant à la première étape d'un mandat global valorisé à CHF 107'380.- TVA incluse.

Cette étude s'inscrit à la suite de diverses présentations faites aux membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement en lien avec cette question, en particulier lors de leur séance du jeudi 4 septembre 2014.

Les commissaires seront, d'ailleurs, informés plus avant des tenants et aboutissants des diverses étapes de cette étude, lors de leur prochaine séance prévue le 5 mars prochain.

FEU - PC

Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries

D'entente avec le Capitaine Victor Bernardi, commandant de la Compagnie 21, et tenant compte du coût élevé de l'équipement personnel des sapeurs, soit environ CHF 3'000.-, les nouvelles recrues se verront fournir, durant leurs six premiers mois de formation et de participation aux exercices, du matériel d'occasion.

En ce qui concerne la présentation publique concernant le projet de rénovation du village, la présidente précise que les conseillers municipaux auraient voulu être informés personnellement, et non pas par un tout-ménage.

M. Karr admet que le Conseil administratif avait été prévenu de ladite séance, mais que la date n'avait pas encore été fixée lors de la dernière séance de commission. Il aurait dû néanmoins envoyer un courriel. M. Karr prie les conseillers municipaux de bien vouloir l'en excuser.

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

PETITE ENFANCE

J'ai eu le plaisir d'accueillir les nouveaux membres du Comité du jardin d'enfants « Les Castagnettes », en présence de Mme Marie-Françoise de Tassigny, consultante. Des places d'accueil sont encore disponibles, même le matin, ceci en raison de la situation géographique de cette institution et du fait que l'accueil du matin est réservé aux enfants de plus de trois ans.

Un échange a eu lieu de manière très constructive sur les éléments importants du contrat de prestation.

Il est désormais prévu que les jeunes enfants, à savoir ceux ayant moins de trois ans, puissent également être accueillis le matin dans une salle supplémentaire, qui pourra être aménagée

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

dans le cadre de l'installation prévue en fin d'année 2017 de cette EVE, en rez-de-chaussée de deux des six bâtiments à construire par le Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Concernant la crèche des « Trois-Chêne », je vous rappelle que la commune de Chêne-Bougeries a gardé, pour la rentrée scolaire 2015/2016, des places d'accueil pour les enfants de deux à quatre ans et, qu'à la rentrée 2016, des places ne seront réservées que pour les enfants âgés de trois à quatre ans.

La convention nous liant avec la commune de Chêne-Bourg sera donc caduque à la rentrée 2017.

Concernant la future crèche du « Nouveau Prieuré », comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous allons l'ouvrir complètement à la rentrée 2015, c'est-à-dire dans les quatre catégories d'âge, vu les demandes énormes de places d'accueil.

Les membres du futur Conseil de Fondation se sont rencontrés, dans le cadre d'une séance informelle, le 28 janvier 2015. Ils se sont revus et ont auditionné trois candidats au poste de directeur / directrice. La future directrice a été désignée en la personne de Mme Anne Malinjod Schnyder.

Toutes les démarches utiles ont été entreprises depuis, en vue de pouvoir convoquer une assemblée générale constitutive par-devant notaire, un projet de statuts ayant, au demeurant, déjà été transmis à l'Autorité cantonale des surveillances des fondations afin que cette dernière nous fasse part, dans les meilleurs délais, d'éventuelles observations.

Concernant l'EVE « La Maternelle », les statuts de cette fondation ont dû être modifiés suite à la décision de l'Armée du Salut de se retirer de cette dernière.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de désigner provisoirement le secrétaire général en tant que second représentant de la ville au sein du Conseil de Fondation.

JEUNESSE

Concernant la Fête des Promotions 2015, j'aimerais vous signaler, qu'après examen de la problématique par les membres de la commission Culture, les membres de la commission Jeunesse ont également retenu pour thème de la fête 2015 « La Lumière » et que contact sera pris, sur proposition de M. Dominique Messerli, avec l'association « Les Petits Débrouillards », en vue d'organiser diverses animations.

AFFAIRES SOCIALES

Notre bureau des Affaires sociales est extrêmement actif. Entre le 5 janvier et le 20 courant, il a reçu quarante-sept personnes en entretien, pour des demandes d'aides financières, administratives ou pour des réductions de bons repas scolaires.

Un courrier a été adressé, le 4 courant, à Maître Tripod en vue de développer, dans un avenir proche, une collaboration entre le service communal des Affaires sociales et la Fondation Rosemont.

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

Dans sa réponse, Maître Tripod nous a confirmé que la fondation était bel et bien disposée à s'engager dans cette voie, ceci sur la base de critères d'assistance qui devront encore être discutés plus avant.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé, lors de sa séance de la semaine dernière, de se déclarer enclin à répondre favorablement, et pour un tiers, à la demande d'aide financière formulée par l'association Épi-Sol Chênoise, en lien avec la location de locaux situés au N° 7 de l'avenue de l'Aurore à Chêne-Bourg, étant encore précisé qu'une décision formelle sera prise en la matière, lors de la séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne prévue le 17 mars à Chêne-Bourg., le loyer devant être partagé.

Concernant l'installation de « boîtes d'échange entre voisins », suite à une proposition de l'association Tako, plusieurs démarches ont déjà été entreprises avec les propriétaires des biens-fonds concernés, en vue d'une installation de ces dernières dans trois lieux, à savoir dans le parc situé à l'arrière du Centre commercial du chemin De-La-Montagne à proximité du chemin des Écureuils, à l'angle du chemin De-La-Montagne et du chemin du Pont-de-Ville, ainsi qu'à proximité immédiate du Centre de Rencontres et de Loisirs.

À cet égard, la décoration de l'une de ces « boîtes d'échange » pourra être prise en charge par le CRL, notamment par les enfants.

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Lors de leur séance du 3 février, les membres de la commission Sécurité ont préavisé favorablement et à l'unanimité, un crédit supplémentaire 2015, d'un montant de CHF 9'100.– TTC, destiné à l'acquisition de deux vélos électriques pour les APM.

La commission des Finances a, au demeurant, également été informée de ce crédit supplémentaire, lors de sa séance du 18 courant.

À cette occasion, les commissaires ont reçu toutes informations utiles quant au bilan 2014 de l'action « Lâche pas ton pote », ainsi que des préparatifs entrepris en vue de la future édition, ceci en présence de Mme Sandrine Queiroga, coordinatrice des TSHM des Trois-Chêne.

J'ai, par ailleurs, rencontré, le 30 janvier dernier, en présence de bon nombre d'autres Magistrat-e-s communaux, M. Olivier Jornot, Procureur général, concernant la problématique des prérogatives judiciaires des APM.

En résumé, il ressort de cette rencontre qu'aux yeux de M. Jornot, la nouvelle loi sur les APM, ainsi que le règlement qui l'accompagne, ne sont *de facto* par applicables, du moins pour le moment.

Il n'y a donc aucune urgence à ce que les communes disposant d'un APM se dotent, dans un futur proche, de « violons ».

J'aimerais encore vous signaler qu'une campagne de prévention et de sensibilisation aura lieu les 16, 17 et 18 mars, dans le village de Chêne-Bougeries, de 10 h 00 à 18 h 30, campagne réalisée en partenariat avec le TCS et ayant pour but premier de sensibiliser à la sécurité des

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

autres usagers dans le village, les conducteur-trice-s de voitures, de motos, ainsi que les cyclistes.

Cette campagne s'articule autour de trois messages de prévention, qui seront illustrés par l'artiste, Mme Jiranck. Elle s'appellera « Dans le Goulet, regarde-moi » pour convaincre plutôt que contraindre. Les messages peuvent être résumés de la manière suivante :

- pour les automobilistes : de toujours garder une forte distance avec les cyclistes qui les précèdent et de ne surtout pas les dépasser;
- pour les motocyclistes : d'éviter de dépasser et de franchir la ligne de sécurité;
- pour les cyclistes : de prendre soin d'eux et des piétons, en descendant de leurs vélos sur les trottoirs ou en utilisant les itinéraires de contournement conseillers.

Vous aurez peut-être lu dans la presse divers articles consacrés à la problématique de la reprise aux communes par l'Etat des recettes liées aux parcomètres et horodateurs. Nous avons donc suspendu la livraison des horodateurs dont l'acquisition avait été votée par votre Conseil en décembre, non pas suite à ces articles, mais à un communiqué de presse du Conseil d'Etat du 18 février 2015. La commune attend de savoir, de la part du fournisseur et de la DGT, si les modèles commandés comprennent certaines fonctionnalités voulues par l'Etat. Pour rappel, l'Etat entend encaisser les recettes liées aux horodateurs mais le contrôle du stationnement sera toujours à la charge des communes. Celles-ci conserveront les recettes des amendes d'ordre et l'Etat leur reverserait le montant investi pour l'acquisition et l'installation des horodateurs. Il est donc important d'être sûr que les parcomètres soient tous les mêmes et que les usagers puissent payer, notamment à l'aide de smartphone ou autres cartes de débit à puces. D'ici une semaine, la commune devrait obtenir réponse de la part du canton à ces différentes questions.

CULTURE

Les événements à venir

Dès mardi prochain, **le Théâtrochamp** viendra s'installer pour deux jours à la salle communale Jean-Jacques Gautier, avec son spectacle « **Ça me saoule !** » traitant du problème délicat de l'alcool chez les jeunes, spectacle qui a déjà conquis plus de 10'000 spectateurs, il y a deux ans.

Des représentations sont prévues, avec réservations préalables recommandées, **le mardi 3 et mercredi 4 mars à 19h30**.

La semaine se poursuivra avec la 12^{ème} édition du **Festival de Marionnettes**, qui aura lieu les **samedi 7 et dimanche 8 mars**.

La salle communale Jean-Jacques Gautier accueillera tous les spectacles pour les enfants dès 4 ans, alors que les ateliers pour les enfants dès 5 ans se dérouleront à l'Espace Nouveau Vallon.

Cinq compagnies se feront le plaisir de conter, de jouer et d'emmener petits et grands découvrir la diversité de leurs moyens d'expression à travers les ombres chinoises, les figurines et les marionnettes, toujours autant appréciées de tous.

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

L'art fera l'objet de toutes les curiosités au Nouveau Vallon, dès **le jeudi 12 mars à 18h30**, avec le vernissage de l'exposition « **La Peinture Suisse** ».

Plus de 40 œuvres des plus célèbres peintres comme Alexandre Perrier, Gustave Castan, François Bocion ou encore Rodolphe Töpffer seront à l'honneur, grâce à des prêts provenant de collections privées de nos communiers.

Ce sera aussi l'occasion d'accueillir Monsieur Grataloup, qui viendra en personne offrir à la ville de Chêne-Bouggeries, une de ses œuvres, en guise de remerciement pour l'exposition que la commune avait organisée en son honneur, en 2013.

L'exposition sera ouverte du **vendredi 13 au dimanche 29 mars**, et Mme Nathalie Hug, commissaire d'exposition, offrira au public des visites commentées tous les samedis et dimanches à 15 h 30.

Chantal Mathieu, musicienne et harpiste de renommée internationale, se verra décerner le **Mérite Chênois 2015 le mercredi 18 mars, à 18 h 30** à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

La méritante nous fera le plaisir de jouer de la harpe, entourée d'autres musiciens de renom et entourée de ses proches.

Ce sera aussi l'occasion de recevoir les nouveaux naturalisés pour leur souhaiter la bienvenue à Chêne-Bouggeries.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

Au préalable, M. Locher aimerait rassurer les conseillers municipaux concernant la séance d'information publique relative au plan de site concernant le secteur nord du village de Chêne-Bouggeries, Mme Grandjean-Kyburz et lui-même ont aussi eu connaissance de la date de cette présentation à réception d'un flyer qu'ils ont trouvé dans leur boîte postale privée.

M. Locher revient également sur la communication de la Présidente concernant les articles du journal *Le Chênois* qui auraient été empreints de sous-entendus de la part du Conseil administratif. A titre personnel, M. Locher tient à préciser qu'il n'a rien demandé au journal. Il avoue avoir été flatté qu'on souhaite l'écouter et l'entendre. Toutefois, à teneur de l'article du mois d'octobre 2014 sur un projet qui a nécessité la publication d'un correctif à la demande de l'Etat, la polémique entourant l'article paru en décembre auquel certains font référence n'est peut-être pas sans relation. En tous les cas, M. Locher trouve que certains conseillers municipaux lui prêtent beaucoup d'importance. S'ils pensent que les conseillers administratifs peuvent en quoi que ce soit influencer la ligne directrice d'un journal qui, bien que subventionné par les 3 communes, a une certaine indépendance journalistique... Ce serait faire injure aux journalistes que de penser qu'on peut les apprivoiser ainsi.

FINANCES

De nouvelles discussions fort constructives ont eu lieu, lors de la dernière séance de la commission Finances du 18 courant, concernant la teneur d'un projet de statuts de la future

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015

Extrait du procès-verbal

Fondation communale pour le logement, ceci en présence de Maître Patrick Malek-Ashgar, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

Tenant compte des diverses observations formulées à cette occasion, une version remaniée dudit projet de statuts pourra être présentée aux commissaires, lors de leur prochaine séance prévue le 10 mars prochain.

ADMINISTRATION

Personnel

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 29 janvier 2015 :

- d'engager M. Alexandre Fouchault, en qualité de gestionnaire administratif du BuPE, sur la base d'un taux d'activité fixé à 80 %, ceci en principe à partir du 1^{er} mai 2015.
- de prolonger le contrat de travail à durée déterminée liant Mlle Déborah Dugourd, secrétaire au sein du service de la petite enfance, à la ville.
- de nommer, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel communal, Mme Sonia Grubacic-Maria, secrétaire d'état civil au sein de l'arrondissement Chêne-Bougeries-Voirons.

Commission du personnel

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu, le 2 courant, avec l'ensemble des membres de la commission du personnel concernant le projet de refonte du statut dudit personnel communal.

Dans un premier temps prévue le 2 mars 2015, la prochaine rencontre aura lieu, à la demande de la commission du personnel, le lundi 16 mars prochain.

Lors de sa séance du 5 courant, le Conseil administratif a décidé d'engager M. Fabio Mariano, en qualité de cantonnier à 100 % au sein du service Routes et Cimetière, ceci dans les meilleurs délais possibles.

Réunis en séance mardi 24 courant, les membres de la commission des Affaires sociales ont été informés d'un dépassement budgétaire 2015, afférent à l'ouverture d'un poste de secrétaire aux affaires sociales à 80 %.

La présidente précise que dans sa communication elle se faisait le porte-parole des personnes qui lui ont téléphoné. Personnellement ce « cirque » préélectoral lui est un peu égal.